



HAL
open science

Efficacité technique et rituelle face aux changements techniques et sociaux : le cas des pêcheurs kanak de Nouvelle-Calédonie

Isabelle Leblic

► **To cite this version:**

Isabelle Leblic. Efficacité technique et rituelle face aux changements techniques et sociaux : le cas des pêcheurs kanak de Nouvelle-Calédonie. Colloque CNRS-IFREMER-CCSTI-SOLITO (université de Bretagne Sud) Mutations techniques des pêches maritimes : subir ou agir ? Évolution des systèmes techniques et sociaux, Nov 1999, Lorient, France. pp.135-164. hal-00201015

HAL Id: hal-00201015

<https://hal.science/hal-00201015>

Submitted on 5 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Efficacité technique et rituelle face aux changements techniques et sociaux : Le cas des pêcheurs kanak¹ de Nouvelle-Calédonie

Isabelle Leblic
CNRS – LACITO²

Lorsque j'ai commencé, en 1982-1983, mes recherches sur les clans pêcheurs de l'île des Pins au sud de la Nouvelle-Calédonie, très peu de travaux concernant la pêche avaient été réalisés et aucune étude ethnologique des sociétés de pêcheurs kanak³ n'existait. Pourtant la Nouvelle-Calédonie me paraissait un bon terrain pour étudier les techniques de pêche, l'organisation sociale dans laquelle les clans pêcheurs étaient insérés et les différentes sortes de pêche, orientées vers la consommation comme vers la commercialisation. A.G. Haudricourt a caractérisé en 1964 la société mélanésienne de la Grande Terre comme « la civilisation de l'igname » par opposition à « la civilisation de la pêche en mer chaude » des îles Loyauté, de Fidji et de Polynésie (1964 : 93). Si l'horticulture constitue l'activité économique traditionnelle de la société kanak, la pêche n'en joue pas moins un rôle important, notamment au Sud et au Nord de la Grande Terre et dans les îles.

Partant de ce constat, j'ai effectué plusieurs missions de terrain dans le sud de la Nouvelle-Calédonie (îles des Pins et Goro), à Maré et sur la côte Est de la Grande Terre. Le projet initial était l'étude de la pêche traditionnelle dans ces différents lieux (techniques de pêche, savoir et savoir-faire, etc.) pour comprendre la place et le rôle des clans pêcheurs dans l'organisation sociale kanak, préalable nécessaire pour comprendre le peu de succès des projets de développement réalisés par les pêcheurs kanak. On pouvait penser, en effet, qu'une grande part des échecs rencontrés provenait du fait que les politiques de développement lancées par l'administration française ne tenaient pas compte du contexte sociologique dans lequel elles étaient appliquées. Une meilleure connaissance de l'organisation socio-économique des communautés de pêcheurs kanak devait alors permettre d'expliquer ces échecs et de connaître les motivations des Kanaks concernant le développement d'une pêche commerciale. Aussi, après avoir étudié l'organisation traditionnelle des communautés de pêcheurs, j'ai enquêté successivement sur les coopératives de pêcheurs de la côte est (en 1989) et sur l'ensemble des projets de développement dans le village de Ponérihouen (en 1990).

Après une présentation rapide de l'état de la pêche calédonienne dans les années 1980-1990 et des différents plans de développement dans ce secteur, je montrerai en quoi la question du développement en Nouvelle-Calédonie peut être ramenée au problème de deux représentations différentes qui s'affrontent, et qui influent grandement sur la réponse que l'on peut apporter à la question **mutations techniques : agir ou subir ?**

LA PÊCHE ARTISANALE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Le service territorial de la Marine marchande et des pêches maritimes (*cf. Palladin et al., 1987*) distingue trois grands secteurs d'activité en fonction des critères géographiques, des caractéristiques des navires⁴, des techniques employées et des ressources exploitées. Les tableaux 1 et 2 présentent les caractéristiques et l'importance de chacun de ces secteurs. Notons que la pêche lagunaire est celle la plus couramment effectuée par les Kanaks.

1 Depuis de nombreuses années, les indépendantistes ont choisi la graphie « Kanak » (invariable dans sa fonction adjectivale) comme symbole de leur identité culturelle.

2 FRE CNRS 2204 *Langues et civilisations à tradition orale*.

3 Les seules références bibliographiques que j'ai pu trouver à l'époque sur le milieu marin traitaient de biologie marine, d'océanographie, sans oublier quelques nomenclatures de poissons et coquillages réalisées par les linguistes étudiant les langues kanak.

4 *Cf.* en annexe 1, à titre d'exemple, la répartition des bateaux par type de pêche pour l'année 1990 – seule année pour laquelle je dispose de ces renseignements.

Tous types d'activités confondus, 327 bateaux et 795 marins⁵ **pratiquaient** une pêche professionnelle en 1994. L'importance de la pêche plaisancière et vivrière est l'une des caractéristiques de la pêche calédonienne. Si pour l'année 1994, les prises des pêcheurs professionnels dans les trois secteurs⁶ sont de 3 310 tonnes (56,9%), la part des plaisanciers⁷ et de la pêche vivrière, bien que difficilement quantifiable, est en effet estimée à 2 500 tonnes (43,1%). C'est en partie cela, mais pas seulement, qui freine l'essor des groupements coopératifs de pêcheurs qui sont souvent désarmés face à une telle concurrence.

Une des particularités des pêcheurs kanak est que peu d'entre eux sont comptabilisés par l'administration territoriale des pêches comme « pêcheurs professionnels », la plupart pratiquant leur activité sans licence de pêche. Ils sont considérés, d'un point de vue administratif comme plaisanciers⁸ même si beaucoup appartiennent à un clan pêcheur traditionnel. Aussi, bien qu'ils soient non professionnels au sens strict du terme, je les considère comme des professionnels de l'exploitation halieutique.

À la date de l'enquête, en 1990, quinze groupements ou coopératives de pêcheurs⁹ avaient une activité plus ou moins régulière : deux dans la province Iles¹⁰, deux dans la province Sud¹¹ et onze dans la province Nord¹². Huit autres groupements ou coopératives étaient en cours de création ou de démarrage¹³ : cinq dans le Nord, un dans le Sud et deux dans les îles. Pour terminer cette approche rapide de la pêche en Nouvelle Calédonie, on peut noter que son développement en milieu kanak constitue un axe important des politiques des provinces Nord et Iles où elle est depuis longtemps pratiquée de façon traditionnelle.

PLACE DE LA PÊCHE DANS LES SOCIÉTÉS KANAK

L'importance donnée à la pêche, dans les sociétés kanak, est inégale : dans les unes elle n'est qu'une activité domestique complémentaire de l'agriculture ; dans d'autres, la mer est exploitée non seulement pour les besoins alimentaires, mais aussi en vue de la commercialisation du poisson. J'ai plus particulièrement étudié le rôle de la pêche dans l'activité économique vivrière. Il est d'abord nécessaire de définir précisément le statut des pêcheurs dans le système social des groupes étudiés.

En règle générale, la pêche proprement dite est réservée aux hommes ; les femmes ne sont habilitées traditionnellement qu'à la collecte des coquillages, poissons et crustacés du rivage. Au-delà de ce partage sexuel des tâches, la capture des animaux marins, à l'aide des lignes, filets, nasses et autres pièges¹⁴, s'inscrit dans une organisation et une représentation particulières du travail. Dans l'ensemble des zones enquêtées, j'ai pu constater que la

5 À titre comparatif, on peut dire que la population active (occupée) comptait, en 1996 (dernier chiffre disponibles) 64 377 personnes, dont 4 663 dans le secteur « agriculture, sylviculture, pêche » (7,2%). 73,9% des Kanaks actifs sont dans cette catégorie « agriculteurs ». À cette date on comptait 534 pêcheurs soit 0,83% de la population active totale et 11,45% du secteur « agriculture, sylviculture, pêche ». 384 de ces pêcheurs sont kanak.

6 La pêche artisanale lagunaire et côtière et la pêche industrielle ont quasiment la même importance aujourd'hui, tant en tonnage débarqué qu'en valeur. En outre, des accords de pêche sont conclus avec des flottilles étrangères (essentiellement japonaises) pour l'exploitation des thons dans la ZEE calédonienne ; pour l'année 1994-1995, celui conclu avec le Japon permet aux navires japonais de capturer un quota maximum de 2 500 tonnes.

7 « La majeure partie des produits de la mer consommés localement est le fait de ce que l'on peut appeler (...) la pêche de plaisance ». (États généraux du développement, juillet 1983 : 72)

8 Depuis 1991, on voit apparaître, dans les statistiques officielles, la notion de « pêche vivrière » accolée à celle des plaisanciers ; auparavant on parlait de « plaisance et autoconsommation ».

9 Pour l'étude plus spécifique des conditions de leur création et de leur fonctionnement, cf. le chapitre I de la troisième partie de Leblic (1993 : 255-288).

10 Le groupement de Roh à Maré et celui des pêcheurs de Wé-Gaitcha à Lifou.

11 Le groupement des pêcheurs de Nouméa et celui des pêcheurs de Borendi à Thio.

12 Les coopératives d'Arama, des Bélémas (Bélep), de Tibaram (Poindimié), de Touho ; les groupements de Gaou (Voh, Oundjo, Gatope), de Waawatch (Poum, Tiabet et îlots du Nord), de Tenda (Canala), de Cii (Ponérihouen), de Yaph (Pouébo), la Sodebel à Bélep et la Sepma à Poum.

13 Hienghène, Népoui, Koé et Teganpaik (Touho), Balade (Pouébo) pour la Province Nord ; Ouano (La Foa) pour la Province Sud ; Ouvéa, Lossi (Lifou) pour la Province Iles.

14 La description des systèmes techniques de pêche a été réalisée dans Leblic et Teulière-Preston (1987).

maîtrise de la symbolique de la pêche dans l'organisation sociale passe par la division de l'univers social en différents clans, chacun ayant, en principe tout du moins, un rôle et une place spécifiques. C'est ainsi que certains sont présentés comme clans pêcheurs ou bien comme habitants du bord de mer, ayant en charge son exploitation. Mais cette spécialisation n'est que partielle : d'une part, les clans dits pêcheurs pratiquent comme tous les autres, l'horticulture ; d'autre part, tous les clans, pêcheurs ou non, peuvent sous certaines conditions, s'adonner à la pêche. **Sont ainsi distingués** deux types de pêche :

- l'une collective¹⁵, que l'on peut qualifier de coutumière, dont le produit est distribué à la population et assure les échanges cérémoniels ; elle est pratiquée par les seuls clans pêcheurs et seules certaines espèces de poissons sont capturées ;
- l'autre individuelle est tournée vers la consommation familiale et est ouverte à tous, à condition de ne pas capturer les poissons « coutumiers¹⁶ ».

Dans la société kanak à dominante horticole, la pêche ne constitue donc qu'une activité parmi d'autres. Par ailleurs, pour les Kanaks, la mise en œuvre d'une technique, quel que soit le domaine d'action considéré, ne peut être efficace sans l'accomplissement d'un certain nombre de rituels, ceux-ci accompagnant tout ou partie du déroulement du processus technique.

EFFICACITÉ RITUELLE : RÔLE DES ANCÊTRES ET ENTITÉS SURNATURELLES

Ces rituels dits « propitiatoires » ont pour but de se concilier l'aide de différentes entités surnaturelles, dont les ancêtres. En résumé, on peut dire que toute action humaine – notamment l'horticulture, la chasse, la pêche – est supportée par les ancêtres. Et avant d'entreprendre quoi que ce soit, tout Kanak doit-il **accomplir** ou faire faire les rites propitiatoires adéquats pour garantir le succès de l'entreprise. Dans ce sens, on peut dire que la pratique technique est subordonnée à cette autorité magique.

En milieu kanak, à l'intérieur de chaque « pays » ou terroir, chaque clan a une spécialisation technique et un rôle socio-politique très précis, tous les clans d'un pays étant ainsi complémentaires et interdépendants les uns des autres. Certains clans sont donc des pêcheurs dont l'autorité technique dépend de la détention des magies et rituels propitiatoires. Cette spécialisation technique n'est pas liée à un statut social particulier puisque certains clans pêcheurs seront des anciens, originaires, alors que d'autres seront des nouveaux venus installés dans la position de chef, ou encore des serviteurs, etc. Dans chaque pays, clans pêcheurs et clans « terriens » échangent dans des cérémonies très formalisées – la fête des prémices par exemple – produits de la mer contre produits de la terre (cf. Leblic, 1990).

Pour la pêche – comme pour l'agriculture –, on peut considérer deux sortes de magies. Les unes, générales et puissantes, dont l'efficacité **non** limitée dans l'espace et dans le temps agit de façon positive (pour la réussite d'une activité) ou négative (pour la faire échouer) sur l'ensemble d'un « pays ¹⁷ » l'île des Pins par exemple. Elles sont détenues par un homme appartenant aux clans dits anciens – originaires, « maîtres du terrain » – et le plus souvent, semble-t-il, aussi « gardiens » de la « chefferie ». Les autres purement « familiales », n'agissent que localement et temporairement pour favoriser la réussite de telle pêche (ou de telle culture). Ainsi à l'île des Pins il existe

15 Les pêches coutumières regroupent plusieurs clans pêcheurs qui mouillent ensemble leurs filets, attachés les uns aux autres.

16 Ces poissons « coutumiers » ne sont pas les mêmes d'un bout à l'autre de la Nouvelle-Calédonie, car on ne trouve pas forcément toujours les mêmes espèces d'une côte à une autre. Ce sont généralement des poissons se déplaçant en banc, ce qui permet de les pêcher et qui sont capturés en quantité importante par lors de grandes pêches collectives au filet. À l'île des Pins, les pêcheurs classent dans cette catégorie les *mikwa*, appelés à tort « thons » en français local – *Chanos chanos* Forsskål. À Goro, au sud-est de la Grande Terre, ce sont plutôt les *dawa*, *dée* – *Naso unicornis* (Forsskål) -, les vaches marines et les tortues.

17 Le « pays » est l'entité socio-politique la plus vaste à laquelle les clans et lignages reconnaissent appartenir. Au plus il peut correspondre à la totalité d'une aire linguistique ; on parlera ainsi par exemple, du « pays paicé ».

deux catégories de clans pêcheurs. Les clans les plus anciens de l'île qui détiennent les magies générales pour la pêche et ont le statut privilégié de premiers occupants du pays, fondateurs de la « chefferie ». En conséquence, s'ils participent aux pêches collectives, ils sont distingués des clans serviteurs qui pratiquent la pêche à la demande exprime du « grand chef » pour préparer les échanges cérémoniels ou répondre à un don d'igname par un contre-don équivalent de poisson. Ces clans serviteurs sont soumis à l'autorité rituelle des clans pêcheurs anciens.

En résumé, la seule pratique de la pêche ne suffit pas à caractériser le clan pêcheur. Un groupe de parenté de mérite ce qualificatif que s'il détient les magies qui commandent les activités de pêche et assure, dans les cérémonies ou dans les « marchés » ritualisés, l'approvisionnement officiel de la « chefferie » ou de ses partenaires d'échange. La maîtrise de la mer et de ses richesses, en tant qu'activité technique, n'est pas à l'origine du statut politique. Toutefois, les connaissances magico-religieuses qui l'accompagnent sont comparables à celles détenues par les maîtres de la terre, premiers occupants et fondateurs du terroir. Le clan pêcheur sera donc souvent un clan ancien de haut rang, quoi que la pratique proprement dite de la pêche puisse parfois être déléguée à un serviteur de la « chefferie », récemment arrivé et de rang moindre. Aucun des systèmes socio-politique observés ne s'est révélé identique aux autres.

L'activité technique ne suffit pas à définir la place et le rôle du clan pêcheur en regard des autres clans d'un même « pays ». Posséder ou non les magies propitiatoires de pêche définit deux catégories de clans pêcheurs : ceux qui, par les rituels, commandent la pêche sans la pratiquer nécessairement ; et ceux qui, sous la responsabilité « magique » des premiers, sont pêcheurs sans forcément détenir de rituels importants. En outre, la position du clan dans le système social n'est pas directement fonction de ses activités. Et il faut distinguer les « chefferies » implantées dans l'intérieur de la Grande Terre de celles qui contrôlent et exploitent les ressources marines. Les premières, tournées vers l'horticulture, ne concèdent aux clans pêcheurs et au monde de la mer qu'une place très périphérique dans leur organisation sociale et dans leurs représentations. Les secondes accordent aussi une grande attention à la culture des tubercules mais confèrent à la pêche une place plus importante. Les clans pêcheurs y sont de haut rang et la pêche y joue un rôle économique au moins aussi central que l'agriculture.

Caractéristiques d'une civilisation de l'igname, les sociétés kanak de Nouvelle-Calédonie présentent ainsi, selon la nature des écosystèmes qu'elles exploitent, une diversité d'organisation socio-politique au sein desquelles la pêche, les clans pêcheurs et la prégnance du monde maritime ne tiennent pas partout la même place, même si un même canevas de statuts se retrouve d'un bout à l'autre de l'archipel calédonien. On peut donc légitimement penser que toute interrogation sur l'avenir de la pêche en Nouvelle-Calédonie ne peut se passer d'une analyse, région par région, de la place occupée par la pêche dans l'ensemble des activités traditionnelles, même si l'importance de la pêche traditionnelle tend à décliner. Si elle se maintient encore dans le sud, elle a quasiment disparu sur la côte est.

LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Trop souvent, les politiques de développement mises en œuvre en Nouvelle-Calédonie ne se sont soucies ni de la pêche traditionnelle ni des clans pêcheurs. Au cours des années écoulées, quels que soient les secteurs d'application concernés, elles ont reposé dans l'ensemble sur les mêmes principes, repris le même discours et proposé des mesures du même ordre. Il s'agit de « promouvoir » la société mélanésienne en favorisant son intégration dans l'économie de marché, en prenant la société occidentale comme modèle (cf. Leblic, 1993).

Ces politiques se sont proposées d'appuyer le développement de la pêche de deux façons distinctes et complémentaires ; d'une part en mettant en place, à partir des années 1975, des organismes locaux – FADIL, ODIL et ADRAF¹⁸ – chargés de promouvoir les activités économiques en brousse par des actions spécifiques et des subventions et, d'autre part, en essayant de mobiliser et de regrouper les pêcheurs par le truchement de groupements d'intérêt économique et de coopératives. Finalement, malgré l'ampleur des capitaux injectés, les résultats obtenus ont été très en deçà des espoirs formés. Nous ne parlerons de ces structures que dans leur stricte application à la pêche. Mais avant, disons un mot du mouvement coopératif.

Plusieurs idées, pas toujours justes, ont présidé au développement du mouvement coopératif en Nouvelle-Calédonie. Cette formule a été longtemps suscitée par l'administration **locale** car elle correspondait le mieux à l'idée que celle-ci se faisait de la société kanak : celle d'une société « communautaire »...où il n'y avait pas de propriété privée des terres. Partant de la volonté d'insérer les Kanaks dans l'économie de marché, les gouvernements successifs ont donc essayé de développer les différents secteurs économiques (agriculture, élevage, pêche, etc.), essentiellement en aidant à l'implantation de coopératives ou de groupements d'intérêt économique (GIE). En effet, il est une idée reçue très répandue en Nouvelle-Calédonie selon laquelle l'organisation coopérative du travail et de la production correspondrait à l'organisation sociale traditionnelle kanak. La méconnaissance de la société kanak a toujours favorisé le développement de « mythes », tous plus fantaisistes les uns que les autres ; parmi eux, le collectivisme, le « communisme primitif » des Kanaks qui ne connaissent pas la propriété privée. Comprenant mal l'appropriation clanique des terres, les Européens en ont déduit la collectivisation des biens, du travail, etc. Or, appropriation clanique des terres ne signifie pas que tous les membres d'un clan donné travaillent collectivement sur l'ensemble des terres. En effet, chaque famille reçoit des droits sur telle ou telle portion des terres qu'elle cultive individuellement. D'où une inadéquation quasi constante des politiques de développement mises en place, comme nous le verrons plus en détail ci-dessous.

À partir des années 1982, les coopératives ou GIE **ont été** multipliés. Cela s'explique par une politique générale de développement de la pêche artisanale en milieu kanak menée à cette époque au niveau du Territoire¹⁹. À partir de 1984, le mouvement coopératif devient plus que jamais un enjeu politique²⁰ dans le cadre de la revendication d'indépendance kanak, comme nous avons pu le constater ailleurs (cf. Leblic, 1993). Certaines années connaissent un plus grand nombre de création que d'autres : en 1989, période d'administration directe, six groupements sont créés et cela est sans doute un effet des accords de Matignon²¹.

En résumé on peut distinguer quatre périodes principales dans le développement de ce mouvement coopératif :

- une première période (1958-1963) voit le développement des premières coopératives²² concernant l'agriculture et l'élevage, mais pas encore la pêche ;

18 Dans le cadre de cet article, je ne présenterai rapidement que le FADIL et l'ODIL, qui sont les deux organismes ayant initié les premières opérations en matière de pêche, lesquelles ont été poursuivies par leurs successeurs. Pour plus de détails, se reporter à Leblic (1993).

19 En juin 1982 le Front indépendantiste (FI) obtient la majorité à l'assemblée territoriale, grâce à une alliance avec la Fédération pour une nouvelle société calédonienne (FNSC) – parti d'obédience centriste regroupant essentiellement des « petits blancs » modérés – et Jean-Marie Tjibaou devient vice-président du conseil de gouvernement. D'où le développement d'une politique plus favorable aux Kanaks et appuyée dans le secteur de la pêche, par le service des pêches de la Marine marchande, particulièrement dynamique.

20 C'est en effet là où les gens sont les plus militants que les coopératives se développent le plus. La motivation politique remplace le manque de motivation économique : « Les militants savent qu'il faut lutter et ils s'accrochent. » (Vendégou, communication personnelle, janvier 1985).

21 L'année d'administration directe visait à commencer le « rééquilibrage » et d'importants moyens étaient consacrés pour favoriser le développement d'activités hors Nouméa.

22 Les coopératives de Missions exceptées puisque leur implantation remonte au début de la colonisation.

- une seconde période (1963-1975) voit la création des premiers outils juridiques dans les services territoriaux pour la gestion de ce secteur ;
- une troisième période, dans les années 1975-1984, grâce aux actions incitatives du FADIL et de l'ODIL et des divers services territoriaux (Marine marchande, agriculture, etc.), entraîne une multiplication des groupements coopératifs avec **la mise en place** des premières coopératives de pêche ;
- une quatrième période, depuis 1984-1985, voit la création de coopératives plus liées au contexte politique de revendication de l'indépendance et à la prise en charge par les Kanaks eux-mêmes de leur économie dans un but d'autosuffisance.

Contrairement aux trois premières périodes où le mouvement repose alors essentiellement sur la volonté des responsables gouvernementaux ou de quelques responsables politiques kanak, la dernière période s'illustre par une motivation plus importante des Kanaks (notamment des militants indépendantistes), et les créations de groupements coopératifs ne sont plus uniquement effectuées en réponse à l'instigation de techniciens ou politiciens extérieurs.

Le lancement des premières coopératives de pêche date des années 1975. Depuis, plusieurs vagues de création ont eu lieu, chacune correspondant à un nouvel essai d'insérer les Kanaks dans l'économie capitaliste. La solution coopérative est-elle la mieux adaptée pour réaliser un développement ? On peut se demander en effet si ces coopératives ne sont pas davantage conçues comme un moyen de faire entrer les Kanaks dans le système du marché plutôt que comme un mode d'organisation adapté aux traditions locales.

L'OPÉRATION « BATEAUX FADIL »

Dans le secteur de la pêche, le FADIL lance une opération « bateaux » visant à créer « une flottille adaptée à la valorisation du milieu marin » en raison « du potentiel économique de premier plan » que représentent les eaux poissonneuses des îles Loyauté et du lagon de Nouvelle-Calédonie (Doumenge, 1982 : 343). Cette opération occupe le troisième rang au niveau des interventions financières du FADIL (Guiart, 1988 : 63). Mais c'est elle qui a enregistré « le plus grand succès puisque 38% des actions FADIL lui sont consacrées », ce qui représente la satisfaction de 69% des demandes faites dans le secteur pêche (Doumenge, 1982 : 343).

Pour acquérir un « bateau FADIL », l'intéressé doit faire une demande. Le FADIL intervient en donnant une prime d'équipement (de 50% maximum du coût total) et en garantissant le prêt attribué par la SICNC²³. Le remboursement de l'emprunt (les 50% restant) s'effectue par mensualités de 275 francs, soit 3 300 francs par an. La première mensualité est différée de six mois par rapport à l'acquisition du bateau. Normalement, il faut compter quatre années pour que le bateau soit remboursé totalement par le promoteur. En fait, très peu ont respecté les échéances mensuelles et la plus grande partie des bateaux ainsi distribués n'a jamais été payée en totalité.

Le modèle de référence des bateaux FADIL est le « sampan » type FAO²⁴ de plusieurs tailles (5 à 9 mètres) et avec plusieurs moyens de propulsion possibles (moteurs hors-bord ou diesel in-bord, de différentes puissances). En moyenne, un bateau de pêche construit au chantier et équipé d'un moteur diesel de 12 cv coûte environ 33 000 francs ; un sampan FAO de 5 mètres avec deux propulseurs Johnson de 15 cv à 6 908 francs et un sampan de 9 mètres avec deux propulseurs Johnson de 55 cv, 17 407, 50 francs (Guiart, 1988 : 63). Au total 106 bateaux FADIL ont été construits, dans les deux chantiers du FADIL (à Nouville et à l'île des Pins). Le FADIL a aussi permis l'acquisition de deux bateaux provenant de chantiers privés et **l'installation d'un moteur diesel sur** neuf bateaux existants. Selon une mission d'étude

²³ Société immobilière de crédit de Nouvelle-Calédonie

²⁴ Ces bateaux, selon leur taille, sont généralement utilisés pour une petite pêche à visée commerciale, pratiquée par un équipage constitué de un à cinq pêcheurs.

réalisée fin 1991 pour la province nord par Borson (1992) le choix de ce type de bateau en contre-plaqué n'est pas des mieux adaptés, compte tenu de ses caractéristiques propres et de la nature des besoins locaux²⁵.

Le service territorial des pêches de la Marine marchande a comptabilisé, au 21 novembre 1984, 125 bateaux acquis grâce au FADIL puis à l'ODIL²⁶, dont les principaux bénéficiaires sont les Kanaks de Poum, de Voh, des îles Bélep, de Yaté, de Lifou, d'Ouvéa et de l'île des Pins²⁷. On comptait, la même année, 269 navires de pêche professionnelle : les bateaux FADIL représentent donc un nouvel apport considérable, puisqu'il équivaut à 46,5% du total des bateaux inscrits. En fait, sur ces 125 bateaux, seuls 39 appartenaient à des pêcheurs licenciés (31,2%) ; 15 avaient été coulés, abandonnés ou récupérés par le chantier (12%), 69 n'étaient plus enregistrés au service des pêches (55,2%) et 2 étaient passés à la plaisance (1,6%). Plus de la moitié n'ont pas été payés en totalité par leurs propriétaires²⁸ et beaucoup ont été saisis par le FADIL pour défaut de paiement²⁹.

Si la demande de « bateaux FADIL » a été importante de la part des Kanaks, cela ne préjuge en rien du succès de l'opération. Bien au contraire, comme le nombre de bateaux non payés le montre ! Puisqu'il n'était pas nécessaire de fournir un apport personnel pour obtenir un bateau, beaucoup en ont demandé sans savoir à quoi ils s'engageaient réellement. Aucun critère sélectif n'était appliqué et les agents administratifs ayant en charge les demandes de bateau ne s'occupaient guère de savoir si l'acquéreur était ou non pêcheur. Mais la plus grande lacune de ce programme, qui se voulait de développement, réside dans le fait que rien n'a été prévu pour organiser la distribution des produits pêchés. Rien ne sert de donner des moyens de produire si on les accompagne pas des moyens de commercialiser cette production. Les pêcheurs se sont trouvés confrontés aux « colporteurs » achetant leurs produits à bas prix, sans compter la concurrence des pêcheurs professionnels et des plaisanciers de Nouméa qui écoulaient leur pêche directement auprès des commerçants de la ville. Aussi, nombreux furent ceux qui ont considéré l'opération comme un échec.

Cette opération de développement de la pêche en milieu tribal, basée sur des bateaux à moteur, comportait des contraintes insurmontables pour la grande majorité des pêcheurs. N'effectuant pas, pour beaucoup d'entre eux, une pêche régulière, et confrontés au problème de la commercialisation de leurs produits, ils ne disposent pas de suffisamment d'argent pour rembourser leurs mensualités et acheter le carburant nécessaire aux sorties en mer. Lorsque les moteurs tombent en panne, ils dépendent des chantiers de Nouméa pour les réparations car ils n'ont pas de formation suffisante pour les effectuer eux-mêmes. Aucun atelier n'a été créé en brousse pour l'entretien des bateaux ; d'où souvent des délais importants de

25 « Ces bateaux sont en général bien construits. La compétence des charpentiers n'est pas en cause. Par contre, le choix du plan est étonnant et le nombre de bateaux construits sur un plan étonnant semble n'avoir jamais été remis en cause. [...] Malgré les problèmes qu'il pose ce bateau est sorti à plusieurs dizaines d'exemplaires dans des tailles variées et pendant des années. C'est à se demander si, après le choix de ce plan et la livraison de quelques unités, une procédure d'essai a été mise au point et conduite à son terme. On a l'impression que cette procédure normale et indispensable n'a jamais existé. Elle était d'autant plus nécessaire que l'ingénieur Michon qui a introduit ce plan avait lui-même des doutes sur la pertinence de ce choix. Il est difficile d'accepter que ce bateau ait été proposé indistinctement pour tous les types de pêche, toutes les zones et toutes les conditions de tirant d'eau et d'échouage. [...] Le principal défaut de ce bateau est l'instabilité au roulis. [...] Un bateau qui roule bord sur bord a du mal à conserver son cap quand la mer est formée. Il navigue alors en zig-zag et consomme plus d'essence. [...] Les lignes de ce bateau ne permettent pas de le toiler et son poids exclut de le pousser à la perche. Il en résulte que lorsque le moteur hors bord (fragile et coûteux en réparation) est en panne, ce bateau ne peut plus travailler. Le vieillissement des moteurs et leur arrêt sont la principale cause d'abandon et de pourrissement de ces bateaux (on n'entretient pas un bateau qui ne travaille pas). » (Borson, 1992 : 33-34)

26 En effet, cette opération bateau a été reprise par l'ODIL qui succéda au FADIL en 1982.

27 Les communes de Koné, Pouembout et Bourail n'ont pas bénéficié de cette opération FADIL.

28 Selon un responsable de l'ODIL, seuls dix bateaux auraient été entièrement payés (entretien personnel en janvier 1985)

29 Au 30 septembre 1984 le FADIL a dressé l'état des impayés pour l'ensemble de ses opérations : 244 promoteurs étaient en compte pour un total de 56 964 088 F CFP - 1 F CFP = 0,055 francs français -, soit une moyenne de 233 459 F CFP dûs par chaque promoteur (214 promoteurs individuels et 30 collectivités) - 15 groupements ou coopératives, 9 sociétés civiles, 2 GPAM, 1 association, 2 centres d'artisans et 1 centre d'exportation). Le montant des impayés se répartissait comme suit : 9 326 694 F CFP pour les collectivités (310 889 F CFP en moyenne) et 47 637 394 F CFP pour les promoteurs individuels (222 604 F CFP en moyenne). Au niveau du FADIL-pêche, 23 dossiers faisaient l'objet d'une demande de mise en jeu sans réponse pour un total des soldes débiteurs au 31 mars 1984 de 7 370 213 F CFP (320 444 F CFP en moyenne). Un seul groupement de pêcheurs était concerné, la coopérative des Nenema.

réparation qui laissent les pêcheurs plusieurs mois sans outil de travail et les rendent incapables de faire face à leurs échéances mensuelles.

Toutes ces difficultés, ajoutées au manque d'information sur la réalité du marché et à l'inorganisation des producteurs, empêchent le développement de ce secteur d'activité. Un bilan de l'action du FADIL a souligné la nécessité de la mise en place de mesures complémentaires (Michel Jau, communication personnelle, 1985) :

- protection juridique des pêcheurs contre la pêche traditionnelle familiale ;
- formation professionnelle adaptée ;
- création de circuits de commercialisation : collecte, ramassage, transport, commercialisation (possibilité de subventions pour cela dans le cadre du FIDES) ;
- valorisation des produits en les transformant avant la commercialisation (plats cuisinés en conserves...).

Ces intentions sont restées lettre morte et n'ont jamais été concrétisées. Les coopératives et groupements de pêcheurs pallient heureusement certains des problèmes rencontrés, bien que nombreuses soient celles qui fonctionnent de façon très irrégulière et avec beaucoup de difficultés.

LES COOPÉRATIVES DE PÊCHE

En effet, la coopérative ou le GIE ne solutionnent pas tous les problèmes rencontrés par les pêcheurs kanak pour commercialiser les produits pêchés. Tout d'abord il faut prendre en compte le fait qu'environ deux ans de gestation sont nécessaires avant qu'un groupement commence réellement ses activités. Durant les premières années de fonctionnement, un suivi constant doit être assuré, tant au niveau de l'assistance technique que sur le plan de l'animation et de l'encadrement. Un des gros problèmes rencontrés par les groupements est le manque de formation en comptabilité et en gestion de leurs responsables.

Le manque de formation se fait également sentir pour l'entretien et la réparation des bateaux et moteurs, comme pour l'apprentissage de nouvelles techniques de pêche. Les stages de formation sur le Dar mad, bateau école du service territorial des pêches, répondent en partie à ce problème.

Mais la principale difficulté à laquelle se heurtent les groupements existants est celle des débouchés. Actuellement, les groupements qui commercialisent leur pêche sur Nouméa – comme le font aussi les pêcheurs individuels – doivent démarcher eux-mêmes les poissonneries, commerces et restaurants. Dans le meilleur des cas, des accords sont conclus entre les pêcheurs et des revendeurs, qui leur assurent une certaine garantie d'écoulement des produits. Mais le plus souvent les pêcheurs font quasiment du porte-à-porte avec leur pêche et il n'est pas rare qu'une partie de leur chargement ne trouve pas d'acheteur et soit perdue.

Quoi qu'il en soit, ce système entraîne une perte de temps et un surcroît de fatigue. Les pêcheurs de Poum par exemple, chaque semaine, consacrent deux jours à la vente de leur pêche à Nouméa (une nuit de voyage, la vente dans la journée et le retour sur Poum la nuit suivante). Ce système de démarchage limite l'expansion des groupements de pêcheurs et la commercialisation du poisson en général.

De 1975 à 1989, 36 coopératives ou groupements de pêcheurs ont été créés en Nouvelle-Calédonie, les îles Loyauté exceptées³⁰, soit une moyenne de deux par an. Fin 1990, 13 étaient toujours en activité, 6 n'avaient pas encore démarré et 13 avaient cessé leur activité, de façon momentanée ou définitive. En comptant au plus large, c'est à dire en

³⁰ Je ne connais pas le détail des groupements des îles Loyauté. Notons simplement celui de Rho à Maré, qui fonctionne depuis 1985. Pour la Grande Terre, je dispose de renseignements essentiellement pour ceux de l'extrême nord et de la côte Est.

espérant que les coopératives ayant arrêté provisoirement leurs activités reprennent, c'est près de la moitié de ces structures qui existent aujourd'hui, ce qui est somme toute un résultat positif. Mais pour l'apprécier à sa juste valeur, il faudrait voir en détail leur fonctionnement et leur activité. En effet, nombre d'entre elles ont connu de longues périodes de cessation d'activité suite à des difficultés de toutes sortes (mésententes et conflits internes aux groupes ou avec l'extérieur, difficultés techniques et/ou financières, découragement des membres ou désertion de ceux qui sont partis comme salariés ailleurs, etc.).

Je ne détaillerai pas ici l'historique et le fonctionnement de chaque groupement (*cf.* Leblic, 1993 : 268-277). Mais l'étude de leur constitution permet de dégager quelques constantes. Tout d'abord, leur mise en place et le démarrage réel de leurs activités interviennent longtemps après que l'idée de leur constitution ait été exprimée (deux ans environ). En général, ce sont les techniciens du service des pêches qui l'ont proposé aux pêcheurs et qui s'en occupent activement. D'ailleurs on peut constater que, souvent, les groupements de pêcheurs ne continuent à fonctionner que grâce au suivi opéré par les techniciens de ce service qui, chaque mois, au cours de leurs tournées en brousse, mettent en ordre leur comptabilité. Ensuite, au sein de ces groupements, les pêcheurs ont une pratique individuelle et non plus collective comme c'était le cas traditionnellement. Ils n'utilisent en fait le groupement que pour l'obtention de la glace et du carburant, et pour la commercialisation de leur pêche. En outre, les groupements se heurtent tous aux mêmes problèmes de débouchés, en raison de l'inexistence d'un véritable circuit de distribution. Trop souvent, leur irrégularité de fonctionnement ne leur permet pas de conserver les clients, obtenus à grand peine. Enfin, leur mauvaise gestion due au manque de formation des gérants mais aussi à la concurrence exercée par les activités traditionnelles et coutumières telles que la culture des ignames, les mariages, les deuils, etc. entravent leur fonctionnement comme la trop grande dépendance vis-à-vis de Nouméa pour la réparation des bateaux et moteurs...

Face à ces problèmes, deux organismes se sont récemment implantés dans la province nord pour essayer d'y répondre et d'aider les pêcheurs à mieux s'organiser : le Syndicat des pêcheurs de Nouvelle-Calédonie (SPNC) – basé à Touho – et le Comité de développement maritime (CODEMAR). Un des buts essentiels de ces structures est d'essayer de résoudre les problèmes de commercialisation des espèces pêchées et d'aider à l'implantation dans la province nord d'ateliers de réparation des bateaux et des moteurs. Sans m'étendre ici sur ces deux structures, disons simplement que le CODEMAR n'a jamais vu le jour institutionnellement et que le syndicat des pêcheurs a cessé ses activités ; faute de moyens, depuis 1990. Son animateur n'a pas pu continuer son rôle de coordinateur, son contrat de JSD³¹ étant terminé et le syndicat n'ayant pas reçu les subventions escomptées pour le rémunérer. C'est donc une nouvelle tentative de structuration de la profession qui échoue et l'on se retrouve au point mort.

Aujourd'hui, la province nord semble vouloir relancer le développement de la pêche artisanale. Elle a fait réaliser fin 1991 une étude d'appui à la petite construction navale (*cf.* Borson, 1992) de façon à pouvoir organiser au niveau de la province des ateliers de construction de bateaux mieux adaptés et de réparation des bateaux existants. Cette étude-action s'ajoute à l'inventaire en cours du tout nouveau service provincial des Affaires maritimes créé en février 1991 qui dépend de la direction du développement rural et de la pêche de la province (DDRP). C'est la première fois, à ma connaissance, que l'on procède à une telle définition des besoins avant de prévoir quelle politique appliquer pour le développement de la pêche en milieu kanak³².

31 « Jeune stagiaire pour le développement » (équivalent des TUC métropolitains).

32 En effet, selon Borson (communication personnelle, octobre 1993), les travaux menés sur la pêche en milieu kanak et le développement des coopératives, ainsi que l'enquête réalisée en novembre-décembre 1989 pour le Syndicat des pêcheurs de Nouvelle-Calédonie (*cf.* Leblic, 1990) ont été utilisés pour définir cette nouvelle procédure. Il semble que les élus kanak et les responsables ayant en charge le développement aient compris qu'aucun développement ne peut se faire sans une définition préalable d'une politique fondée, d'une part, sur une bonne connaissance de ce qui existe et des manques à combler et, d'autre part, sur un échange avec les acteurs concernés.

Ainsi, le passage d'une pêche non commerciale, à dominante traditionnelle, à une pêche commerciale, qu'il se fasse dans le cadre de l'opération « bateaux FADIL » ou par l'intermédiaire de la création de coopératives ou de GIE, ne se réalise pas sans problèmes. Pourtant le secteur pêche est l'un de ceux qui a reçu le plus de demandes de subvention, ce qui montre l'intérêt des pêcheurs³³. Mais les résultats obtenus en terme de production commercialisées sont finalement très décevants au regard de l'ampleur des aides fournies. Si certains facteurs pouvant expliquer cette situation sont structurels – le contexte de l'économie calédonienne, la concurrence de la pêche plaisancière, le manque de planification des opérations et l'absence de réseaux de commercialisation des produits – d'autres découlent de l'orientation générale donnée au développement de ce secteur.

LA PÊCHE ET L'INADÉQUATION DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT

En règle générale les politiques de développement mises en place en Nouvelle-Calédonie sont inadéquates car elles reposent sur une idée simpliste de l'organisation sociale traditionnelle kanak – leur soi disant « communisme primitif », la négation de leurs pratiques sociales, l'inexistence de l'individu... – et toujours sur une transposition pure et simple des « recettes » occidentales, ce qui dénote un ethnocentrisme certain. Ces deux constats entraînent toute une série de malentendus entre les responsables politiques, les « développeurs » et les Kanaks qui se sont investis dans des projets économiques. De plus, ils ont des effets corrupteurs et dissuasifs de par l'assistanat que ces politiques entraînent – argent facile, coopératives dénaturées et considérées comme des « pompes à subventions », etc. S'il y a une nécessité de prendre en compte les réalités de la société kanak, qu'il s'agisse des hiérarchies claniques, du recours aux pratiques rituelles et propitiatoires aussi bien que la ré-interprétation, le détournement – n'est ce pas le cas, à la limite, de certains leaders qui « font marcher » des coopératives – ou l'intériorisation des façons de penser et d'agir occidentales, cette compréhension ne suffit pas en elle-même car elle ne peut apporter des solutions toutes faites³⁴.

Revenons quelque peu sur certains de ces malentendus et de ces effets négatifs. Un des facteurs qui me semble-t-il pèse sur le développement de la pêche, est de vouloir sans transition transformer le pêcheur kanak en un pêcheur professionnel dont la seule activité serait la pêche. Traditionnellement, la pratique de cette activité par les membres des clans pêcheurs n'était jamais séparée de celle de l'horticulture des ignames et d'autres activités. Peut être faudrait-il pour en arriver au développement véritable d'une pêche professionnelle en milieu kanak, promouvoir la formation des pêcheurs par l'équivalent des écoles d'apprentissage maritime. Mais il faudrait également organiser véritablement ce secteur en étroite liaison avec les intéressés, ce qui n'est guère le cas aujourd'hui, même si certaines tentatives ont été faites. Les provinces ont ici un rôle important à jouer.

On peut se demander aussi si la formule coopérative est adaptée – compte tenu du fait que nombre d'entre elles n'ont pas de fonctionnement réel et que certains pêcheurs individuels réussissent mieux avec un niveau d'aide bien moindre –, même si les coopératives de pêche illustrent une des manières des Kanaks de s'impliquer dans des activités économiques modernes. En m'appuyant sur l'étude de la pêche dans le sud de la Nouvelle-Calédonie où les clans pêcheurs sont toujours opératoires, je pensais qu'il était indispensable de connaître et de prendre en compte la structure sociale kanak avant de mettre en œuvre toute politique de développement. Or, l'ensemble des opérations de développement de la pêche artisanale menées jusqu'à présent ne fait pas cas de la spécificité kanak et méconnaît l'existence des clans pêcheurs. Si la connaissance de l'organisation sociale kanak et des places et rôles qu'y tiennent les clans pêcheurs peut aider à comprendre en partie les réussites et les échecs des projets de développement maritimes, cela ne suffit pas.

33 Il semble en effet que nombreux sont les pêcheurs kanak désireux de bénéficier d'aides pour l'acquisition d'un bateau à moteur.

34 On fait d'ailleurs souvent le reproche aux ethnologues de ne pas apporter, dans leurs études en la matière, de solutions pour réaliser un développement viable. Mais est-ce là leur rôle ? Je ne le pense pas !

Seule une analyse des modalités et des conditions du changement social, résultant directement ou indirectement de l'implication des acteurs sociaux dans ces projets de développement, permet une véritable compréhension de ces échecs. Cette analyse peut contribuer à l'élaboration de programmes de développement cohérents. **C'est là un des apports importants et trop souvent négligé de l'anthropologie, qui en mettant l'accent sur les groupes en transformation et sur le rôle déterminant de certains agents sociaux, peut déboucher sur une meilleure compréhension des changements.** Les fondements magiques des activités et des droits de pêche, les hiérarchies entre clans, l'ordonnement global de la production et de la distribution de vivres..... constituent encore aujourd'hui les cadres nécessaires de toute réflexion sur le développement de la société kanak, *a fortiori* de toute intervention extérieure de type économique (ou sanitaire, scolaire...). Les formes d'organisation du travail proposées ne peuvent devenir effectives qu'avec l'accord et la participation des intéressés : le passage d'une structure économique d'autosubsistance à des structures économiques marchandes ne se fera qu'à ce prix.

Les mutations structurelles nécessaires ne peuvent être imaginées qu'en continuité – ce qui ne veut pas dire qu'il n'y ait pas adaptation –, au moins partielle, avec ces dernières, à moins que les pêcheurs kanak eux-mêmes n'envisagent une totale rupture avec elles. Si toute compétence technique européenne ne peut que nourrir et enrichir la réflexion des intéressés, les modes d'intervention des techniciens doivent rester en accord avec les potentialités particulières des sociétés kanak sollicitées. Ainsi, si les membres des clans pêcheurs éprouvent le besoin de se rassembler dans un GIE pour obtenir les moyens de commercialiser certains produits pêchés, pour la plupart, ils continuent la pratique d'une activité habituelle. C'est ce que j'ai pu observer dans le sud où les membres des clans pêcheurs pratiquent toujours une pêche traditionnelle collective : celles des tortues pour assurer les principales cérémonies coutumières telles que la fête des ignames à Yaté et à l'île des Pins, ou bien encore la pêche au *mijkwa* (*Chanos chanos*, Forsskål) à l'île des Pins, poisson qui est distribué à la population après avoir été présenté à la « chefferie ».

Face à ces pêches traditionnelles, ils pratiquent une pêche à visée commerciale (langoustes et autres poissons) qui devient plus individuelle et qui ne concerne pas les espèces coutumières.

D'une manière générale, le réseau commercial indispensable à un développement harmonieux de la pêche artisanale est très insuffisant. Les circuits de distribution sont inorganisés voire inexistants. Une des réponses apportée à ce problème depuis quelques années a été le développement des groupements ou coopératives de pêcheurs. Si c'est effectivement le seul moyen de rentabiliser certains équipements – moyens de conservation et de transport – indispensables aux pêcheurs artisans pour assurer la commercialisation de leur production, cette réponse n'est que partielle. Il apparaît en effet illusoire de vouloir développer les activités des groupements tant qu'il ne sera pas mis un frein à la concurrence des pêcheurs plaisanciers vendant leur pêche³⁵. De plus si la pêche est bonne, le poisson se vend mal. Selon *les Nouvelles calédoniennes* (Anonyme, 1985a), les raisons en seraient : le manque d'argent dans les foyers qui consomment le plus de poisson ; les chômeurs de plus en plus nombreux qui se lancent dans la pêche ; la multiplication des coopératives dans les îles et sur la Grande Terre ; enfin, la baisse de la clientèle touristique. Pourtant, selon la Commission du Pacifique Sud (CPS), la consommation de poisson dans la région pacifique serait de 150 à 200 grammes par jour et par personne, ce qui donnerait pour la Nouvelle-Calédonie une consommation annuelle de 9 000 à 12 000 tonnes, soit le double de la production de 1994, d'où des potentialités théoriques conséquentes pour le marché local.

35 En 1986, la flottille de bateaux de plaisance immatriculés en Nouvelle-Calédonie compte environ 7 500 unités, soit 31 fois plus que la flottille de navires armés à la pêche professionnelle. De plus, les apports de la pêche autovivrière et plaisancière sont souvent nettement plus volumineux que ceux de la pêche professionnelle. Ainsi en 1984, l'ORSTOM les a estimés à 2 100 tonnes, contre 1 444 tonnes de poissons, mollusques et crustacés fournis par la pêche côtière artisanale et la pêche industrielle. Il ne faut donc pas négliger ces apports dans l'appréciation de la situation de la pêche actuelle en Nouvelle-Calédonie. Actuellement, comme nous l'avons vu au début, ils représentent encore plus de 40% du tonnage débarqué.

S'il est vrai que les coopératives, les groupements d'intérêt économique, ou encore les petites entreprises ne sont pas a priori une formule adéquate aux structures traditionnelles, l'étude du développement de la pêche dans d'autres zones de la Nouvelle-Calédonie, comme la côte est de la Grande terre, m'ont amené à nuancer l'importance des clans pêcheurs. Sur la côte est, ceux-ci ont cessé d'exercer leur rôle dans les échanges coutumiers depuis un temps tel qu'il ne semble plus que le fait d'appartenir à un clan pêcheur entraîne chez les jeunes d'aujourd'hui la connaissance des savoirs et savoir-faire nécessaires à la pratique de la pêche. Il n'en demeure pas moins que ceux qui s'investissent dans des projets de développement sont kanak avant tout, c'est-à-dire que même si le poids de ces clans est aujourd'hui moindre dans certaines régions, comme nous l'avons vu pour la côte est, les acteurs du développement se situent toujours et en tout premier lieu dans l'organisation sociale traditionnelle kanak.

L'a priori vu ci-dessus qui a présidé à la promotion de la formule coopérative, a donc conduit à vouloir canaliser les initiatives économiques au sein de structures collectives. Qu'un individu demande une aide pour l'acquisition d'un bateau de pêche et on lui dit : « d'accord, mais il faudrait une coopérative pour que le bateau ne bénéficie pas qu'à une seule personne³⁶ ». Résultat, rappelons-le, plusieurs mois si ce n'est plusieurs années pour constituer une coopérative ou un GIE, encore un laps de temps quasi identique pour faire aboutir la demande de subventions et obtenir le bateau qui, bien souvent ne sert que très peu car, rapidement, la structure collective montée pour l'occasion, sans véritable demande de l'ensemble de ses membres, se retrouve en proie à des problèmes d'organisation, de dissensions internes... et ne fonctionne guère. Le bateau reste alors sur le sable, personne ne l'utilisant par manque de pouvoir de décision.

À propos du développement des structures coopératives, trois questions en fait peuvent se poser. Sont-elles réellement les plus aptes à favoriser le développement ? Ont-elles réellement un fonctionnement de type coopératif ? Permettent-elles le passage à une production impliquant une responsabilité collective en matière financière ? En effet, nombreux sont ceux qui constatent aujourd'hui que ces structures collectives ne **fonctionnent** guère ; mais peu s'attachent à se demander quelles en sont les véritables raisons. Parce que « le Kanak », comme tout le monde, « est avant tout un individu » m'a-t-on dit. Mais aussi parce que ces regroupements, que je qualifierai d'artificiels, ne peuvent résister à l'épreuve du temps, aux difficultés immanquablement rencontrées dès que leurs activités commencent... Au moindre blocage, le bateau reste inutilisé car attribué collectivement. Le pêcheur motivé au départ se retrouve sans rien ! Ce n'est là qu'un exemple, mais il recouvre une certaine réalité. Ne serait-il pas plus profitable de laisser la place à l'initiative individuelle ? Mais dans ce cas, comment faire pour que cela ne renforce pas des inégalités qui peuvent déjà exister au sein de la société kanak³⁷, notamment entre ceux qui sont salariés et les autres ? C'est une question que certains se posent déjà :

« La question de l'inégalité des revenus par le développement ? Il y a déjà un décalage avec ceux qui travaillent à l'extérieur et qui ont un salaire. Ce n'est pas du bon développement s'il y a de l'exclusion. Mais comment faire pour éviter que les gens se sentent exclus du développement ? On essaie de faire en sorte que tous les gens de la tribu viennent travailler ici. Mais on s'affronte aux réglementations existantes (CAFAT... Aussi met-on en place à la tribu des GIE ou unités pilotes avec l'aide de la Népia. Il faut arriver à mettre en place une gestion pour que les gens arrivent à s'en sortir. Trois unités pilotes avec trois volontaires : pour voir quelles sont les contraintes du milieu sur le développement (les coutumes), car ici on est en dehors ; sur ces trois unités, on va refaire la façon de travailler en tribu, la polyculture, et voir si on peut s'en sortir et gagner sa vie. On va voir si on peut trouver un juste milieu entre les deux, le système traditionnel et le développement. » (Entretien avec A.G, militant de l'UPM, Ponérihouen, nov. 1990).

36 Comme me l'a fait remarquer Gilles Blanchet, il ne faut pas non plus négliger le fait que la coopérative permet d'avoir une garantie collective en matière de remboursement de l'argent prêté, ce qui n'est pas le cas pour un pêcheur individuel qui bien souvent n'offre pas à lui seul de garanties suffisantes.

37 « [...] la société calédonienne montre de plus en plus le visage d'une société à deux vitesses où le nombre des riches continue à diminuer tout en s'enrichissant plus, et le rang des démunis ne cesse de grossir avec de plus en plus de difficultés à surmonter quotidiennement. Le fossé social se creuse. Ce fossé existe entre les ethnies certes, mais de plus en plus il sépare les gens à l'intérieur des ethnies par leurs conditions sociales. [...] Il faut donc faire attention aux sirènes du libéralisme. » (*Kanak*, n° 147, juillet 1992 : 8).

Une donnée propre à la société kanak peut néanmoins limiter le développement de possibles inégalités qui pourraient survenir avec la promotion d'initiatives individuelles. En effet, même dans ce cadre, on ne doit pas négliger l'importance des réseaux de redistribution traditionnels dans lesquels se trouve pris tout promoteur. Que l'un d'entre eux essaie de s'en extraire et d'accumuler à son seul profit, et il prend le risque d'être l'objet d'attaques de sorcellerie !

Autre constat que l'on peut faire également aujourd'hui sur les quelques structures coopératives qui fonctionnent, c'est qu'elles sont le plus souvent portées à bout de bras par un ou deux individus « moteurs », particulièrement motivés, le plus souvent politiquement, et qui veulent que leur coopérative marche de façon à mettre en pratique les mots d'ordre politique d'autonomie économique pour l'indépendance. Mais qu'arrivera-t-il si ces militants se lassent, essaient de passer le relais à d'autres ?

Toutes ces questions montrent que promoteurs kanak et techniciens ou responsables politiques ne conçoivent les groupements coopératifs de la même façon, d'où un malentendu constant et une grande difficulté à faire fonctionner les groupements de pêcheurs comme de véritables groupements coopératifs. En effet, on peut constater que les groupements qui fonctionnent le font à partir d'une activité de production fortement individuelle, la structure coopérative n'étant utilisée que pour la commercialisation du produit : elle ne fait que se substituer au colporteur, assurant aux producteurs kanak l'achat de leurs produits et des prix plus réguliers. Elle permet également de faire bénéficier les producteurs d'un certain nombre d'infrastructures (machine à glace, chambre froide, camionnette...) qu'ils ne pourraient pas avoir à titre individuel. Aussi, souvent, c'est quand ce besoin d'infrastructures se fait fortement sentir, pour permettre une commercialisation régulière, que les pêcheurs se regroupent en coopératives. Mais peut-on réellement parler de coopératives – en terme de fonctionnement coopératif – pour de telles structures ?

En partant du constat que les coopératives de pêcheurs sont celles qui fonctionnent peut être le mieux, j'ai été amenée à faire plusieurs hypothèses. Il paraît nécessaire de distinguer, dans le développement des coopératives, les activités productives traditionnelles des productions introduites de l'extérieur, les premières semblant permettre plus facilement un fonctionnement acceptable. Par contre, si l'on prend le cas des sociétés d'élevage, on s'aperçoit que celles-ci ont été le plus souvent constituées pour permettre la rétrocession de terres revendiquées³⁸ et qu'elles ne débouchent que rarement sur une activité réelle de commercialisation de la viande. L'élevage n'est pas une activité traditionnelle et une coopérative d'élevage implique, plus que tout autre, une activité productive collective (entretien des clôtures, bain du bétail, etc.). Enfin, il faut distinguer les coopératives de production de celles de distribution. Ces dernières fonctionnent plus facilement car elles n'impliquent pas un fonctionnement collectif des activités productives. C'est le cas pour le café, par exemple. Chaque famille effectue l'entretien de ses caféières de façon individuelle. Elle ne dépend de la coopérative – le GAPCE par exemple – que pour la vente des cerises de café (le ramassage des touques de café), leur traitement et leur commercialisation.

Pour conclure, on peut poser un certain nombre de questions auxquelles il serait nécessaire de répondre par une poursuite de l'enquête. Dans le cas d'une coopérative de production, quelles seront les règles de répartition du produit ? Quel sera le poids de la structure sociale traditionnelle – l'appartenance à un clan ancien, à la « chefferie », etc. – dans ce mode de répartition ? Quelles sont les motivations réelles des Kanaks dans le domaine économique ? Les réponses à ces questions constituent des données indispensables que toute opération de développement, pour réussir, doit prendre en compte.

38 La revendication d'une terre par un clan devait être accompagnée, pour aboutir, d'un projet de mise en valeur économique.

LES SUBVENTIONS, UN OBSTACLE AU DÉVELOPPEMENT ?

Quand on parle de développement en Nouvelle-Calédonie, il est nécessaire également de réfléchir **au** rôle des subventions : sont-elles un encouragement ou un frein au développement ? Ni l'un ni l'autre en soi, mais la façon dont elles sont distribuées en Nouvelle-Calédonie fait qu'elles seraient plutôt un obstacle.

« Les subventions doivent aider mais après les gens doivent se démerder. Les subventions ne doivent pas dépasser un certain niveau et ne pas être renouvelées tout le temps, tous les ans. Sans subventions du tout c'est dangereux aussi. Les subventions c'est pour aider les gens, pas pour les remplacer. Les accords, la politique des provinces, ça n'a pas été bien expliqué aux gens : ils attendent trop. On a trop habitué les gens à recevoir : l'assistanat le plus complet et on empêche les gens de réfléchir » (Entretien avec S.N, militant de l'UPM, Ponérihouen, nov. 1990).

En effet, les subventions peuvent, à un certain niveau empêcher le développement.

« Le problème des subventions c'est qu'on est trop assisté. S'il y avait moins de subventions cela marcherait mieux. Une demande d'aide coûte plus cher en paperasse, études technico-financières, électricité, personnel... que le coût de l'investissement qu'elle représente. » (Entretien avec M.N, militant du FULK, Poindimié, nov. 1990).

Parfois elles annihilent l'initiative individuelle. Depuis la création du FADIL, il y a une quinzaine d'années, l'Etat a toujours voulu intégrer les Kanaks dans l'économie marchande par le biais d'un assistanat reposant sur un apport massif de subventions. Mais les résultats de cette politique sont quantitativement bien maigres. D'où la nécessité de s'interroger sur les effets des subventions sur le développement. Cette habitude d'être assisté pèse lourd ; peu importe qu'on réussisse ou non dans la réalisation d'un projet économique car de toute façon cela ne coûte rien ou presque à son auteur. L'échec devient une sorte de norme, ou plutôt d'alibi, puisque si peu de projets sont finalement menés à terme et s'avèrent viables économiquement... Autant de conséquences de cette politique menée par l'état au fil des différents statuts qu'a connu la Nouvelle-Calédonie de cette seconde moitié du XX^{ème} siècle. Aujourd'hui cette politique paraît continuer au sein des provinces compte tenu de l'absence de réflexion politique à la base sur le pourquoi et le comment du développement.

Les vieux ont toujours travaillé beaucoup, d'abord contraints sous le régime de l'Indigénat, puis nombre d'entre eux se sont lancés dans les entreprises économiques lors de la suppression du code de l'Indigénat. À cette époque les subventions n'existaient pas et pourtant des réalisations économiques ont eu lieu. Pourquoi les jeunes d'aujourd'hui ne font-ils pas de même ? À cela certains répondent que les vieux avaient l'habitude de travailler de par l'éducation qu'ils recevaient de leurs parents mais aussi en raison des contraintes de l'Indigénat. Une raison aussi évoquée est l'école : les jeunes qui ont été à l'école pendant une dizaine d'années ou plus ne veulent plus travailler au champ, mais assis derrière un bureau, être salariés.

« On est tellement colonisé qu'on ne fait rien sans subventions ; vu la mentalité des gens d'aujourd'hui, surtout les jeunes : il faut tout de suite voir l'argent. Les vieux étaient habitués à la misère...et au travail. Nous, on a été à l'école : alors pourquoi travailler ? Faire de soi-même, on n'en est pas encore à ce stade. Les vieux l'ont fait mais nous on l'a perdu. » (Entretien avec V.M, militant du PALIKA, Ponérihouen, nov. 1990).

Enfin, une dernière raison que l'on pourrait avancer ici, est assistanat : « l'argent facile » (JSD par exemple, etc.) qui encourage à ne rien faire.

« C'est difficile de motiver les gens. Tous les jeunes sont tournés vers le sport et ne s'intéressent pas au développement. Les jeunes font quinze ans à l'école puis ils retournent à la tribu. C'est difficile de les mettre aux champs. » (Entretien avec M.N, militant du FULK, Poindimié, nov. 1990)

Quoi qu'il en soit, l'investissement des Kanaks dans le développement économique ne se fait que par des structures collectives. Nombreux sont les individus qui se sont engagés dans les différentes opérations proposées par les organismes de développement successifs et par les institutions régionales ou provinciales. L'étude faite sur ceux de Ponérihouen (cf. Leblic, 1993) nous a permis de constater que, le café mis à part, ces micro-projets concernent essentiellement le secteur agricole et que très peu perdurent aujourd'hui. Aussi, à l'heure actuelle, l'initiative individuelle ne semble pas répondre mieux à l'insertion des Kanaks dans l'économie de marché. Est-ce par incompetence ? Sûrement pas ! Par manque de motivation ? Cela joue sans aucun doute pour un certain nombre de Kanaks. Mais l'essentiel se situe à mon avis au niveau des représentations propres à chaque société.

CONCLUSION : LA VOIE ÉTROITE³⁹

Différents modes de relation au monde existent, qui se traduisent par des mentalités, des représentations et des pratiques qui varient selon les sociétés. On ne peut dissocier les représentations, qui participent des rapports que les sociétés ont avec le milieu qui les environne, des pratiques et des situations techniques, économiques et politiques.

La différence entre notre mode de pensée et celui d'autres cultures se reflète dans le domaine qui nous occupe ici, le développement en Nouvelle-Calédonie⁴⁰. Dans nos sociétés « modernes », ce sont les valeurs reposant sur les individus qui sont valorisées et dites universelles alors que dans les sociétés autres, comme la société kanak, c'est l'appartenance à une communauté qui prime et qui est valorisée. Toute société qui se voit emportée dans un processus d'occidentalisation se trouve confrontée tant à l'accélération des processus de changement socio-techno-économiques et d'acculturation qu'à l'augmentation de la tension issue du déséquilibre social produit par la nécessité de sauvegarder certaines valeurs communautaires indispensables à la vie ou survie de leur société face à la primauté grandissante accordée à l'individu et à l'économie (au sens occidental du terme). C'est ce qui se passe actuellement dans le monde kanak et nombreux sont ceux qui se posent des questions sur le devenir de leur société face au développement.

En effet en Nouvelle-Calédonie comme ailleurs, le discours occidental sur le développement, la modernité...se trouve de plus en plus mis en question. Comme le soulignent certains responsables kanak :

« [...] Ce qu'il faut retenir c'est que le système (l'économie tribale) que l'on vient de décrire doit être amélioré et doit être une priorité politique pour les responsables. L'avenir n'est pas forcément en ville. La bataille est rude car les miroirs de la modernité sont tentants, et l'idée comme quoi ce système est démodé a pénétré les Kanaks amenant parfois des projets démesurés [...]. L'intérêt pour notre peuple veut plutôt qu'on associe des gens, qu'on s'intéresse à leurs préoccupations, qu'on valorise ce qu'ils portent comme projet d'avenir. » (Kanak, n° 147, juillet 1992 : 8)

L'opposition développement / sous-développement masquant la réalité de l'économie kanak, nombre de tentatives de « développement » par les services des pêches ou autres ont échoué car elles niaient la réalité économique kanak. De plus, la monétarisation des tribus qui se fait de façon indirecte – certains de ses membres travaillant à Nouméa et injectant ainsi dans leur cercle de relations coutumières une certaine quantité d'argent – a perpétué cette économie vivrière kanak en donnant aux familles les liquidités nécessaires à l'achat de quelques denrées qu'elles ne produisent pas. Tout cela concourt à la faillite des opérations de développement. En effet, les structures vivrières traditionnelles de production ne peuvent

39 Cf. le titre de l'ouvrage que j'ai réalisé sur le sujet : *Les Kanak face au développement. La voie étroite* (Leblic, 1993).

40 « Depuis les événements, les mentalités ont bougé. Mais on avance vraiment doucement. Le commerce est pratiquement absent chez nous. Puisque l'on parle de progresser, de vie moderne, il faut changer. Il faut changer les mentalités avec. Cette histoire de mentalité, elle bouge quand même, mais à petite vitesse. Les événements ont précipité le réveil des gens économiquement et socialement. Cela a apporté un plus quand même. Les gens sont désabusés des fois. Parce qu'ils croyaient qu'avec les accords, cela allait avancer sans frein : faire n'importe quel projet et que cela allait marcher. Les élus n'ont pas toute la responsabilité, c'est l'Etat. Les gens de la base finissent par douter. Actuellement, pour faire du développement, comme cela est dit dans les accords, il faut à tout prix des subventions. » (Entretien avec J-MG, Ponérihouen, nov. 1990).

supporter des projets de développement qui, par définition, les nient. Aussi, qu'il s'agisse de la pêche ou d'autres activités, la question que certains se posent est de savoir si la société kanak est capable d'intégrer et d'assimiler les changements inhérents aux actions de développement, quelles qu'elles soient. Économiquement – au sens occidental du terme – et culturellement, la société kanak va-t-elle pouvoir résister ? Développement ne va-t-il pas signifier déstructuration sociale ? Autant d'interrogations soulevées à juste titre qui correspondent en fait à la question du choix de société dans laquelle les Kanaks veulent vivre et qu'il s'agit de construire.

Ainsi, deux rationalités, deux logiques différentes s'affrontent notamment quant aux comportements des Kanaks dans le domaine économique. Producteurs et consommateurs dans la société traditionnelle, nombre de Kanaks ne sont plus que consommateurs dans la société marchande. Si la société kanak est basée sur l'échange et sur le don, la société occidentale l'est sur le profit et l'accumulation. La notion même de travail est différente dans chacune des sociétés comme nous l'avons vu (cf. Leblic, 1993). De plus, le Kanak ne compte pas les heures de travail passées pour produire quelque chose, par exemple le temps passé dans son champ pour la culture des ignames, taros, bananes... Il peut donc donner le produit de son travail sans tenir compte de cela alors que l'Européen va monnayer le fruit de son travail en fonction de la valeur estimée du produit. Cette différence d'appréciation du travail et de la valeur des produits fait que, bien souvent, un producteur kanak donnera ou laissera pourrir ce qu'il ne peut pas consommer. Beaucoup m'ont dit que cela n'était pas dans leurs habitudes de vendre le surplus de leur production.

« Il y a deux façons de travailler la terre : pour l'autoconsommation et pour vendre. Le côté traditionnel reste très fort ici : on donne, on ne vend pas. C'est dans la mentalité des Kanaks de Ponérihouen. L'argent n'a pas de valeur. Ce qui a de la valeur, c'est le geste et le cœur. On n'a pas de besoins pour faire des projets. On est bien comme ça. Mais les gens il ne faut pas croire qu'ils n'ont pas de sous : on a récolté 1,214 MF (CFP) pour la dernière kermesse. Mais ils ont une façon de gérer le peu qu'ils ont ; ils vendent un peu de produits par-ci par-là ; ils ont toujours quelque chose pour vivre, pour l'école des enfants, etc. Ce sont les conditions sociales qui font qu'on ne se retrouve pas sur le même pied d'égalité. On n'a pas les mêmes besoins : deux mondes différents... Je dois payer le gaz, l'électricité...eux juste la lampe à pétrole...tout est gratuit dans la nature, il y a toujours ce qu'il faut. » (Entretien avec B.M, militant de l'UPM, salarié à Ponérihouen, déc. 1990).

Dans la société kanak, on a un statut par ce qu'on donne, pas par ce que l'on a ; l'accumulation n'est donc pas faite pour s'enrichir mais pour donner. Cela est-il compatible avec une économie de marché ? Quelle que soit la réponse, cela ne signifie pas pour les Kanaks le refus de toute évolution ; simplement celle-ci doit reposer sur un autre développement choisi par eux-mêmes, à partir de leur société, de leur culture.

Ainsi, ce qui est selon une norme occidentale qualifié d'échecs ne l'est peut être pas au regard de la société kanak. Sans compter que l'investissement des Kanaks dans ces opérations ne se fait pas selon les mêmes critères que ceux mis en avant par les « développeurs ». Si pour ces derniers, il s'agit d'engager un processus de développement pour insérer les Kanaks dans l'économie de marché, en considérant que ce développement représentera pour eux un mieux être, il en va tout autrement pour les Kanaks qui, le plus souvent, se contentent de se ré-approprier ce qu'on leur propose comme ils l'ont déjà fait dans d'autres domaines (cf. Leblic, 1988). Cela paraît très net pour les projets de mise en valeur des terres récupérées. Pour les Kanaks, l'objectif premier est sans aucun doute de récupérer leur terre quel que soit le moyen nécessaire pour cela. L'administration leur impose un projet de mise en valeur pour faire aboutir le processus de rétrocession foncière. Un groupement d'élevage peut être ainsi créé dans le seul but d'obtenir ce qui est considéré comme un dû. S'il ne fonctionne pas une fois la terre récupérée, l'administration conclut à l'échec alors que cela n'était pour les Kanaks qu'un moyen et non un but :

« Ce qu'il faut constater, c'est que les Kanaks se sont toujours appropriés les éléments proposés par le système pour en faire ce qu'ils voulaient. [...] Quoi de plus normal, et c'est à inscrire à l'actif du peuple kanak et de sa capacité à faire face aux défis de la modernité. Parce que cette appropriation ne

in G. Danic, A. Geistdoerfer, G. Le Bouëdec et F. Théret (éds), Mutations techniques des pêches maritimes : subir ou agir ? Évolution des systèmes techniques et sociaux, Colloque CNRS-IFREMER-CCSTI-SOLITO (université de Bretagne Sud), IFREMER Bret, pp. 135-164

correspond pas aux normes du système dominant, tout le monde en a conclu que ces expériences ont échoué. Et on en conclut que c'est la société kanak, la coutume qui est un obstacle. Mais jamais on ne s'est posé la question de savoir si ces échecs ne proviennent pas du fait que le système dominant refuse de comprendre les autres cultures. » (Kanak, n° 147, juillet 1992 : 6-8).

La situation coloniale fait aussi que des Kanaks ont intériorisé le discours du Blanc et trop souvent, face à l'interlocuteur européen, ils ressortent un discours stéréotypé qui est celui qu'ils pensent que l'homme blanc veut entendre. Je me suis moi-même trouvée confrontée à ce problème quand je demandais à certains d'entre eux ce qu'était pour eux le développement et pourquoi ils faisaient des projets... J'ai eu beaucoup de difficultés à obtenir qu'ils dépassent ce type de discours et très peu l'ont fait. Malgré cette intériorisation du discours colonial et ces réponses stéréotypées, les Kanaks arrivent à juxtaposer les deux systèmes, leur système social, que j'ai qualifié de traditionnel, et le système occidental. On rejoint ici ce que l'on avait dit précédemment sur le détournement et la ré-appropriation du développement, comme sur celle des nouveaux matériaux intégrés dans les processus techniques traditionnels. C'est là une capacité d'invention du système social kanak qui montre s'il en était besoin son dynamisme.

« Ceux qui viennent donner des leçons de modernité en stipulant que la façon d'être kanak constitue un obstacle au développement, n'ont d'autres ambitions que de vouloir la désintégration de notre société pour précipiter notre peuple dans l'anonymat du système où le chacun pour soi fait plus de désœuvrés que d'heureux. » (Kanak, n° 147, juillet 1992 : 8)

Finalement, la question posée est celle du choix de la société dans laquelle les Kanaks veulent vivre. Il leur appartient de définir la façon dont ils veulent se développer en tenant compte de leur culture et de leur spécificité mais aussi du contexte dans lequel où ils se trouvent car comme le dit Jean-Marie Tjibaou (1985 : 1601) :

« Le retour à la tradition c'est un mythe ; je m'efforce de le dire et de le répéter. C'est un mythe. Aucun peuple ne l'a jamais vécu. La recherche d'identité, le modèle pour moi, il est devant soi, jamais en arrière. C'est une reformulation permanente. Et je dirai que notre lutte actuelle, c'est de pouvoir mettre le plus possible d'éléments appartenant à notre passé, à notre culture dans la construction du modèle d'homme et de société que nous voulons pour l'édification de la cité. [...]. Notre identité elle est devant nous. »

MUTATIONS TECHNIQUES : AGIR OU SUBIR ?

Pour conclure, revenons quelque peu sur ce que nous entendons par techniques de pêche, soit tout système comprenant non seulement les engins de pêche et les embarcations mais aussi les hommes au travers de leurs savoirs, leurs pratiques et gestes, et les rituels d'accompagnement. C'est tout cet ensemble que l'on étudie lorsque l'on effectue une enquête de terrain sur les techniques. On ne peut en isoler une partie sans perdre la signification du système. Lorsque l'on étudie ainsi les techniques de pêche, on vise également à définir *in fine* l'identité des pêcheurs concernés, identité actuelle dans ses relations avec les autres groupes composant la société dans laquelle ils sont insérés, mais aussi de façon dynamique en considérant ses évolutions et transformations.

Enfin, pour répondre aux questions posées : les marins pêcheurs agissent-ils sur les mutations techniques et économiques ? Ou bien leur sont-elles imposées ? Quels sont les acteurs et les processus en amont et en aval ? Je dirais que, en Nouvelle-Calédonie, pour les Kanaks, toutes les mutations techniques qui ont eu lieu dans le cadre des différentes opérations de développement leur ont été plutôt imposées. À ce niveau-là, on peut dire qu'ils subissent plus qu'ils n'agissent. Mais cela ne signifie pas qu'il en est toujours ainsi. De tout temps les Kanaks ont montré en effet leur capacité à adapter les modifications techniques qu'on leur proposait – voir l'exemple des hameçons en fer... – cf. Leblic 1988, 1993) pour les intégrer dans leurs processus techniques de pêche. Cette façon de prendre un objet allogène pour lui donner la même place et la même fonction que l'objet traditionnel qu'il remplace est en effet une pratique courante dont nous avons déjà parlé à de nombreuses reprises. Mais

aujourd'hui cela devient de plus en plus dur car les changements techniques qu'on veut leur imposer sont plus difficiles pour eux à maîtriser, comme par exemple le passage aux bateaux à moteur dont ils ne savent pas ou ne peuvent pas réparer les pannes. Sans compter les problèmes liés à l'achat du ou **gas-oil** qui complique également leur maîtrise de cette transformation technique. Deux autres difficultés actuelles sont le problème de conservation du poisson nécessitant l'électricité et, enfin, le transport des prises pour la commercialisation.

BIBLIOGRAPHIE.

ANONYME

- 1983 *États généraux du développement, 20 juin-1^{er} juillet 1983.*
Commission « Pêche-Aquaculture-Potentiel maritime, analyse de la situation ».
- 1985a La pêche est bonne, mais le poisson se vend mal, *Les Nouvelles calédoniennes*, 3 décembre, p. 10.
- 1985b Le point sur l'ODIL, *Les Nouvelles calédoniennes*, 3 décembre, p. 9.
- 1985c Interview de Rock Wamytan, *Bwenando*, n° 39, 15 mai, p. 10.

BORSON, Pierre.

- 1992 *Étude-action « Appui à la construction navale à la pêche ».*
Rapport de la mission Borson du 15 septembre au 28 décembre 1991 pour la province Nord. Inter Action, Groupe Itac, Château-Arnoux, 107 p.

DOUMENGE, Jean-Pierre.

- 1982 *Du terroir...à la ville. Les Mélanésiens et leurs espaces en Nouvelle-Calédonie.*
Travaux et documents de géographie tropicale, Centre d'études de Géographie tropicale, université de Bordeaux et CNRS, Talence, 493 p.

GUIART, René.

- 1988 *Développement mélanésien en situation coloniale*
Atelier populaire international (Bassecourt, Suisse) et CEDRI, 88 p.

HAUDRICOURT, André-Georges.

- 1964 Nature et culture dans la civilisation de l'igname : l'origine des clones et des clans, *L'homme*, IV, Jan-avril, Paris-La Haye, Mouton et Cie, p. 93-104.

INSTITUT D'EMISSION D'OUTRE-MER

- 1991 *Rapport annuel 1990 : Nouvelle-Calédonie*, Paris, IEOM, 214 p.

INSTITUT D'EMISSION D'OUTRE-MER

- 1995 *La Nouvelle-Calédonie en 1994 : rapport annuel*, Paris, IEOM, 214 p.

INSTITUT TERRITORIAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES

- 1997 *TEC 97. Tableau de l'économie calédonienne*, ITSEE, Nouméa, 224 p.

JAULIN, Robert.

- 1984 Ethnocide, Tiers-monde et développement, *Tiers-monde*, T. XXV, n° 100 : *Le développement en question*, sous la direction de S. Latouche, Paris, PUF, p. 913-927.

KANAK Journal du **PALIK**A (Parti de libération kanak), Nouméa.

L'AVENIR CALEDONIEN, Journal de l'Union calédonienne, Nouméa.

LEBLIC, Isabelle.

- 1988 L'évolution des techniques de pêche en Nouvelle-Calédonie,

in G. Danic, A. Geistdoerfer, G. Le Bouëdec et F. Théret (éds), Mutations techniques des pêches maritimes : subir ou agir ? Évolution des systèmes techniques et sociaux, Colloque CNRS-IFREMER-CCSTI-SOLITO (université de Bretagne Sud), IFREMER Bret, pp. 135-164

- Techniques et Culture*, n° 12, juillet-décembre 1988, CNRS, Paris, pp. 81-119.
- 1989 Notes sur les fonctions rituelles et symboliques de quelques animaux marins pour certains clans de Nouvelle-Calédonie, *Anthropozoologica*, Bulletin de l'association « L'homme et l'animal », Société de recherche interdisciplinaire, 3^{ème} numéro spécial, *Animal et pratiques religieuses : les manifestations matérielles*, actes du colloque international de Compiègne (11 au 13 novembre 1988), édités par Patrice Méniel avec le concours de la sous-direction de l'archéologie et du CNRS, pp. 187-196.
- 1990a Les clans pêcheurs en Nouvelle-Calédonie. Le cas de l'île des Pins, *Cahiers de sciences sociales : sciences sociales et halieutiques*, n° 1-2/89, ORSTOM, Paris, pp. 109-123.
- 1990b *Rapport d'enquête sur le secteur pêche (côte est de la province nord)*, étude pour le syndicat des pêcheurs de Nouvelle-Calédonie, MNHN, Paris, T. I : 47 p. et T. II (questionnaires d'enquête) : 105 p.
- 1991 Pêche, clans pêcheurs et développement en Nouvelle-Calédonie, in J-R Durand, J. Lemoalle et J. Weber (éds). *La recherche face à la pêche artisanale*. Symposium international ORSTOM-IFREMER, Montpellier (3-7 juillet 1989), Paris, ORSTOM, T. II, pp. 747-756.
- 1993 *Les Kanak face au développement. La voie étroite*. ADCK-PUG, Grenoble, 420 p.
- 1998 Caractère naturel ou anthropisé des lieux tabous ou rituels : exemple de la région de Ponérihouen (Nouvelle-Calédonie), communication au symposium international CNRS-UNESCO-MNHN, *Sites sacrés naturels - Diversité culturelle et diversité biologique*, Paris, 22-25 septembre 1998, 19 p. ms. (À paraître dans les Actes.)
- LEBLIC, Isabelle et TEULIERES-PRESTON, Marie-Hélène.
- 1987 *Systèmes techniques et sociaux d'exploitation des ressources marines des pêcheurs du Nord et Sud de la Nouvelle-Calédonie*, étude pour les appels d'offre 1983 et 1984 de la mission du Patrimoine ethnologique, ministère de la Culture, Paris, 549 p.
- MISSOTTE, Philippe.
- 1985 *Endogène et exogène en développement mélanésien de Nouvelle-Calédonie. Une décennie 1970-1980*, doctorat de troisième cycle, Paris, EHESS, T. I : 883 p. et T. II : 297 p.
- PALLADIN, Max ; DELLA PATRONA, Louis ; DESURMONT, Aymerick ; DERVEAUX, Emmanuel ; FAO, Bernard et VIU, Bernard.
- 1987 *Recueil des données statistiques des pêches maritimes et de l'aquaculture en Nouvelle-Calédonie (1976-1986)*, service territorial de la Marine marchande et des pêches maritimes, 16 p. + tableaux
- TJIBAOU, Jean-Marie.
- 1985 Entretien avec Jean-Marie Tjibaou, *Les temps modernes*, 41^{ème} année, n° 464, Paris, mars, pp. 1587-1601
- WAMYTAN, Rock.
- 1985 *Culture et développement kanak. Production agricole et commercialisation*, Office culturel, scientifique et technique kanak, Nouméa, 19 p.